

Chers Cressoises et Cressois,

Suite aux désinformations successives qui vous sont dispensées, le Maire et sa Majorité Municipale tiennent à rétablir la vérité sur :

- 1°) Réaménagement de la carrière,
- 2°) Ferme de l'eau.

REAMENAGEMENT DE LA CARRIERE :

Sur l'aménagement de la carrière la Municipalité sera intransigeante sur deux points :

- la protection de la nappe phréatique,
- le respect des obligations que la Société Exploitante a envers notre Commune.

Suite à l'avis de la Commission Départementale des Carrières et à des expertises réalisées par des Hydrogéologues, est apparue la nécessité de protéger la nappe phréatique qui alimente en eau potable plusieurs agglomérations.

Le remblaiement avec des matériaux inertes est donc prescrit par l'arrêté préfectoral du 1er juin 1993.

C'est en effet Monsieur le Préfet et les Administrations compétentes qui ont seuls autorité sur les carrières et non le Conseil Municipal.

Celui-ci considère que prendre le moindre risque de polluer cette nappe serait une attitude irresponsable indigne de ceux auxquels les Cressois ont toujours fait confiance.

.../...

En plus sans notre nappe d'eau, nous serions obligés d'acheter à coût plus onéreux l'eau du Bas-Rhône à la ville de Montpellier.

Le Conseil Municipal apprenant qu'une Société de Pêche de Montpellier désirait acquérir le plan d'eau (environ 5 ha) a considéré de son devoir d'exercer son droit de préemption et de se porter acquéreur de cette superficie pour la somme de 125 000 Francs fixée par les Domaines. Par cette décision le Conseil Municipal augmente le patrimoine communal et réserve aux Cressois en priorité l'usage des aménagements futurs.

La Municipalité considère que la Société Exploitante doit aux habitants du Crès, "l'aménagement exemplaire" qu'elle a promis.

Un "aménagement exemplaire" pour la Municipalité c'est un aménagement qui tient compte de la protection des eaux souterraines et qui réhabilite le paysage.

FERME DE L'EAU :

Le Conseil Municipal a proposé au District l'étude du projet d'une Ferme de l'Eau sur la Commune du CRES. Cette réalisation ne peut voir le jour que dans le cadre d'un financement par le District, c'est à dire dans le même esprit que les fermes pédagogiques et les piscines districales, où la Commune cède seulement le terrain.

L'Equipe Municipale solidaire de son Maire, Monsieur Julien QUET, reste à votre disposition pour vous informer objectivement et pour défendre ensemble notre qualité de la vie.

LE MAIRE et sa MAJORITE